

Monsieur Dominic Cliche,

Agence canadienne d'évaluation environnementale

J'appuie entièrement la prise de position de M. Louis Duclos qui conteste le trop court délai accordé pour étudier et commenter les études du promoteur de Rabaska. Je partage ses doutes sur l'impartialité de votre engagement envers le public et l'environnement.

La publication de ces travaux du promoteur a été à plusieurs reprises reportée par lui. Il serait normal que les audiences et consultations le soient aussi. Pourquoi l'analyse de ces études d'impact environnemental devrait souffrir de l'incurie du promoteur ? À moins que celle-là soit délibérée... On serait en droit de le penser si n'est pas revue et corrigée sans délai votre décision de n'accorder que 45 jours aux analystes et citoyens pour en prendre connaissance et y réagir.

Les promoteurs condamnent publiquement les opposants qui auraient discrédité leur étude sans prendre le temps de s'en saisir au complet, mais on ne les entend pas exiger un délai raisonnable pour faire ce qu'ils exigent que l'on fasse avant de s'opposer à leur projet, à savoir, prendre le temps d'analyser à fond le document de 3000 pages et plus qu'il dépose.... Le promoteur semble très bien s'accommoder de cet état de fait. Cette attitude semble confirmer que le retard pris dans la publication de son ouvrage était programmé, sinon, la bienvenue. La décision de votre organisme de ne pas tenir compte de la procrastination du promoteur et de ne pas revenir sur l'échéancier prévu quand il était prévu que Rabaska dépose ses études l'automne dernier, seraient partie de ce qu'il est difficile de ne pas décrire comme étant une machination. Comptant sur l'inamovibilité de la date prévue de vos travaux, le promoteur avait tout intérêt à retarder la publication des siens.

Il me semble qu'un délai raisonnable minimal de 90 jours s'impose. Soit, à peine le double de l'état actuel des choses et ± seulement la moitié du délai accordé aux gens de Cacouna... Y aurait-il un lien entre le délai accordé aux citoyens et l'acceptabilité sociale du projet à l'étude. Plus une région s'oppose fortement à un projet, plus courts sont les délais entre le dépôt des études et le début des consultations publiques ???

Espérant compter sur votre réévaluation de la question, acceptez monsieur Cliche mes salutations respectueuses.

Suzanne Talbot a écrit :
Monsieur Cliche,

Votre courriel du 13 février en réponse au mien du même jour m'amène à vous poser deux questions:

1) Pourquoi traiter différemment les dossiers Énergie Cacouna et Rabaska? Dans le premier cas, il s'est écoulé 5 mois entre le dépôt des études d'impact (juin 2005) et le début de la période de consultation publique de 30 jours décrétée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (8 novembre au 8 décembre). Dans le cas de Rabaska, les études d'impact ont été rendues publiques le 26 janvier et à peine deux semaines plus tard, votre Agence décrétait le début d'une période de consultation publique de 30 jours se terminant le 13 mars prochain. Pourquoi cette politique de " deux poids, deux mesures"? S'agit-il de prendre de vitesse les groupes d'opposants et de favoriser ainsi le promoteur du projet? Veuillez m'expliquer comment les opposants, citoyens et citoyennes bénévoles qui ne peuvent consacrer tout leur temps à la défense de leur environnement et de leur sécurité, peuvent-ils formuler des commentaires pertinents à l'intérieur d'une période de 45 jours, alors que ces études comprennent entre 3000 et 4000 pages et ont nécessité 50000 heures de travail selon le promoteur lui-même? Pourquoi accorder 6 mois (juin 2005 à décembre 2005) dans le cas d'Énergie Cacouna et seulement 45 jours (26 janvier 2006 au 13 mars 2006) dans le cas de Rabaska?

2) Par ailleurs, puisque ces études d'impact seront l'objet d'audiences publiques auxquelles devraient participer des experts de langue anglaise provenant du Canada et des États-Unis, votre Agence ne devrait-elle pas exiger qu'une version anglaise de ces études soit déposée par le promoteur? À défaut quoi, l'Agence devrait assumer elle-même la responsabilité de les faire traduire. Sinon, comment ces experts pourront-ils se prononcer sur ces études s'ils sont incapables de les lire?

Nous avons grande confiance dans l'impartialité et l'objectivité de votre Agence, mais vous êtes en train de semer le doute dans nos esprits.

Louis Duclos.
Membre de l'Association de l'Île d'Orléans contre le port méthanier.

cc:Le Soleil,
Le Journal de Québec
Journal Autour de l'Île.

----- Original Message -----

From: [Cliche, Dominic \[CEAA\]](#)

To: [Suzanne Talbot](#)

Sent: Monday, February 13, 2006 4:59 PM

Subject: RE: Projet Rabaska.

Madame Talbot,

Je vous remercie de votre correspondance du 13 février dans laquelle vous nous avez fait part de vos observations relativement à la période prévue pour présenter des commentaires relatifs à la conformité de l'étude d'impact environnemental du projet Rabaska. Il n'est malheureusement pas possible de prolonger cette période. Après considération des commentaires reçus pendant la période de consultation et des renseignements fournis par les autorités fédérales, ceux-ci seront transmis au promoteur du projet.

Par ailleurs, la période de consultation publique sur la conformité de l'étude d'impact environnemental du projet Énergie Cacouna était de 30 jours, soit du 8 novembre au 8 décembre 2005.

Pour ce qui est de la question des langues officielles, l'étude d'impact environnemental est un document qui a été produit par le promoteur du projet, lequel n'est pas soumis aux dispositions relatives aux langues officielles. Ainsi, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale n'entend pas traduire ce document.

Pour de plus amples renseignements sur le processus d'évaluation environnementale de ce projet, n'hésitez pas à me contacter aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Dominic Cliche

Agence canadienne d'évaluation environnementale
Canadian Environmental Assessment Agency
160 Elgin, 22e étage | 22nd floor, Ottawa Ontario K1A 0H3
(613) 948-1787 | télécopieur / fax (613) 957-0941
dominic.cliche@acee-ceaa.gc.ca

-----Original Message-----

From: Suzanne Talbot

Sent: February 13, 2006 11:58 AM

To: Cliche,Dominic [CEAA]

Cc: Serge Mongeau; Yves St-Laurent; delamartiniere; GASTON CADRIN

Subject: Projet Rabaska.

Les études d'impact du consortium Rabaska comprennent entre 3000 et 4000 pages. Il me semble qu'il serait raisonnable que les citoyens et citoyennes disposent d'une période allant bien au-delà du 13 mars pour formuler leurs commentaires. Au fait, combien de temps a été accordé pour transmettre des commentaires à l'AGENCE après le dépôt des études d'impact d'Énergie Cacouna ? Par ailleurs, il serait important qu'il y ait une version anglaise de ces études, conformément à la Loi sur les Langues Officielles, parce que des experts américains pourraient être consultés par les groupes opposés à Rabaska.